

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

**Livret des études
2020–2021**

HMONP

**Habilitation de l'architecte
diplômé d'État à exercer
la maîtrise d'œuvre en son
nom propre**

**L'École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est (Éav&t),
créée en 1998, est l'une des
vingt Écoles nationales supérieures
d'architecture françaises.
Son projet pédagogique
se fonde sur une conception
de l'architecture engagée
dans la transformation
de la ville et des territoires.**

Établissement public administratif
d'enseignement supérieur,
l'Éav&t est placée sous la tutelle
du ministère de la Culture.
L'École est, depuis le premier janvier 2020,
un établissement-composante
de l'Université Gustave Eiffel.

Elle forme des étudiants et des apprentis de
1^{er} et 2^e cycles jusqu'au diplôme d'État
d'architecte, des candidats à l'Habilitation
à la maîtrise d'œuvre en son nom propre,
des docteurs ainsi que des étudiants dans
deux formations de spécialisation : le DSA
d'architecte-urbaniste (Diplôme de
spécialisation et d'approfondissement
« architecture et projet urbain »)
et le DPEA PoCa Post-carbone (diplôme
propre aux écoles d'architecture).

L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est propose une formation initiale qui s'organise en trois cycles, structurés et validés par semestre : le 1^{er} cycle de trois ans mène au diplôme d'études en architecture et confère le grade de licence, le 2^e cycle de deux ans mène au diplôme d'État d'architecte et confère le grade de master. Cette formation peut être complétée par un 3^e cycle comme le DSA, (18 mois) DPEA (1 an), une HMONP (1 an), un Doctorat (3 ans), ou tout autre diplôme de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle dans des domaines proches de l'architecture (licences et masters professionnels, masters de recherche, etc.).

Années

Semestres

1

S1

S2

2

S3

S4

3

S5

S6

Licence pro.
ACPAE*

Apprentissage

Diplôme d'études
en architecture

Architecture
& Experience

Fragments

Matière
à penser**

Transformation

Double diplôme
Université
Diego Portales*****

4

5

S7

S8

S9

S9

S10

S7

S8

S9

S10

S11

S12

Diplôme d'État
d'architecte

Licenciado en
Arquitectura y
Título Profesional
de Arquitecto*****

DSA

DPEA

HMONP

Doctorat

S11

S12

S13

S14

S15

S16

Diplôme de
spécialisation
en architecture
Maîtrise
d'ouvrage
architecturale
et urbaine***

Diplôme de
spécialisation
en architecture
d'architecte-
urbaniste

Diplôme
propre aux
écoles
d'architecture
Post-carbone

Habilitation
à la maîtrise
d'œuvre
en son
nom propre

Doctorat en
architecture****

* Licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace (ACPAE) visant une insertion professionnelle rapide. Formation en partenariat avec l'UPEM, l'ENSA Paris-Belleville, et l'EIVP

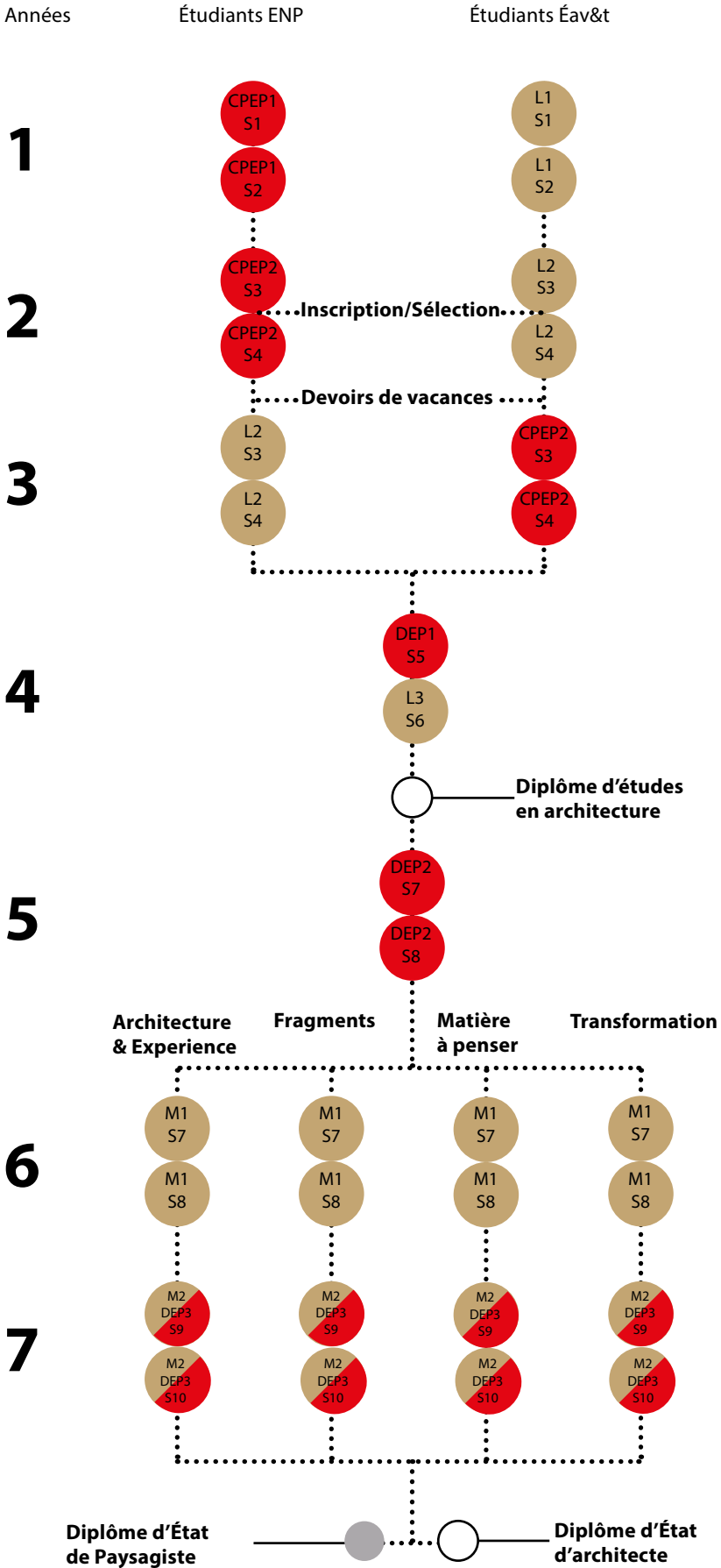
** Programme « Structure et architecture », en partenariat avec l'école des Ponts ParisTech.

*** Formation en partenariat avec l'ENSA Paris-Belleville.

**** École doctorale VTT

***** S10 et S11 à l'université Diego Portales au Chili

Schéma des études double diplôme avec l'École d'architecture et l'École de la nature et du paysage (Blois)



Licence

Premier cycle

Première année

Projet
Territoire
Histoire et théorie
Cultures constructives
Représentation

Deuxième année

Projet
Territoire
Histoire et théorie
Cultures constructives
Représentation

Troisième année / apprentissage

Projet
Territoire
Histoire et théorie
Cultures constructives
Représentation

Master

Deuxième cycle

Architecture & Experience

Profession de foi
Séminaire
Projet

Fragments

Profession de foi
Séminaire
Projet

Matière à penser

Profession de foi
Séminaire
Projet

Transformation

Profession de foi
Séminaire
Projet

COO

Cours Obligatoires à Options

Post-Diplôme

Troisième cycle
et HMONP

DSA

d'architecte-urbaniste

DPEA

PoCa Post-Carbone

HMONP

Doctorat

Partenariat

Structure et architecture

Licence pro

DSA MOA

Maitrise d'ouvrage architecturale et urbaine

Doubles diplômes

Université Diego Portales

École de la nature et du paysage

(Blois)

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) est une formation post diplôme ouverte aux architectes diplômés d'État (ADE). Elle a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et les responsabilités qui en découlent. La HMONP est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes, déposer les permis de construire et porter le titre d'architecte.

Elle est dirigée par Laurence Mayeur, architecte DPLG et Guillaume Boubet architecte DPLG

Type de formation : « habilitante ».

Public : candidats à l'Habilitation de l'architecte diplômé d'État à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, salariés de la formation professionnelle continue, entrepreneurs du dispositif de l'École d'architecture Échelle Un.

Prérequis : diplôme en architecture (DEA), ou équivalent.

Lieu de formation : Év&t

Présentation

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et les responsabilités qui en découlent. L'HMONP est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes, déposer les permis de construire et porter le titre d'architecte.

A l'École, la formation poursuit les objectifs suivants :

- se positionner sur l'enjeu de la responsabilité et les capacités critiques et réflexives des candidats sur le métier d'architecte maître d'œuvre ;
- permettre aux candidats d'acquérir, d'approfondir et d'actualiser des connaissances dans les trois domaines spécifiques de l'HMONP :
 1. les responsabilités personnelles du maître d'œuvre : la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission, les relations avec les différents partenaires ;
 2. l'économie du projet et les liens avec les acteurs ;
 3. les réglementations et les normes constructives, au regard d'une exigence de la qualité globale architecturale et urbaine.

La formation comprend et associe 150 heures d'enseignement théoriques, pratiques et techniques, dispensées à l'école, au sein de cinq sessions thématiques réparties sur l'année universitaire et une mise en situation professionnelle obligatoire, de six mois minimums à temps plein, encadrés par un tuteur et un directeur d'études. Elle doit se réaliser au sein d'une structure d'accueil en France (agences ou sociétés d'architecture) ou à l'étranger, dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine ou deux années minimums d'une expérience professionnelle significative pour prétendre à une procédure de validation des acquis. Cette organisation temporelle permet une progressivité réflexive de la part des candidats qui opèrent des allers et des retours entre les apports théoriques et leur pratique professionnelle. La formation permet la validation de 60 crédits européens.

Enseignements

La formation s'organise sur deux semestres (12 mois).

Semestre 1 (30 ects)

Enseignements théoriques et pratiques - 30 ects

La formation comprend et associe :

- 150 heures d'enseignement théoriques, pratiques et techniques dispensées au sein de cinq sessions thématiques (semaines intensives réparties de septembre à avril).

Semaines thématiques -

- session 1 : Organisation et gestion de l'agence-session
- session 2 : Responsabilité de l'architecte
- session 3 : Normes et réglementations : contexte et matières à innover
- session 4 : Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs
- session 5 : Chantier : enjeu, pilotage, organisation, répartition des rôles

Semestre 2 (30 ects)

Mise en situation professionnelle - 30 ects

- six mois minimum de mise en situation professionnelle à temps plein (hors enseignements) encadrés dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine ou bien deux années minimum d'une expérience professionnelle significative pour prétendre à la procédure de validation des acquis.
- la production écrite d'un mémoire intermédiaire et d'un mémoire professionnel final.
- une soutenance orale devant un jury.

La mise en situation professionnelle, la production écrite des mémoires et la soutenance orale devant le jury de la formation permettent la validation de 30 crédits européens.

Semestre 1

Organisation et gestion de l'agence

Sophie Szpirglas

6

Responsabilité de l'architecte

Sophie Szpirglas

6

Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion

Laurence Mayeur

6

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

Guillaume Boubet

6

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités

Jean-Thibaut Bernard

6

Ateliers transversaux

Semestre 2

Mise en situation professionnelle

Mémoires
mémoire intermédiaire
mémoire final

15

Soutenance

15

Total : 30

Total : 30

Organisation et gestion de l'agence

Sophie Szpirglas

6 ECTS

Responsabilité de l'architecte

Sophie Szpirglas

6

Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion

Laurence Mayeur

6

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

Guillaume Boubet

6

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités

Jean-Thibaut Bernard

6

Ateliers transversaux

Semestre 1

Organisation et gestion de l'agence

Semaine thématique / Sophie Szpirglas

Ces deux sessions thématiques sont considérées comme un séminaire d'ouverture et d'introduction au contexte professionnel que les étudiants vont découvrir au cours de leur mise en situation professionnelle.

L'exercice de la maîtrise d'œuvre suppose la connaissance du système de production prenant en considération les particularités du produit architectural. Ressources, outils, méthodes, positionnement dans un contexte juridique et réglementaire, autant de choix que devront faire les architectes pour exercer leur activité professionnelle à risque maîtrisé et dans des relations de confiance avec les autres acteurs. En complément d'une découverte pratique de l'activité de maîtrise d'œuvre au sein de l'entreprise, ce cours apporte les éléments d'informations nécessaires à l'organisation d'une activité professionnelle responsable. L'acquisition de ces données organisationnelles, sociales, réglementaires, cumulée avec l'expérience sur le terrain, renforcera à la fois la crédibilité et la sérénité de la pratique future.

Contenu

Organisation et gestion de l'agence

Jour 1 : Organisation de la profession (loi de 77, code des devoirs professionnels, organisations professionnelles (Ordre, Syndicats, ...))

Prospective et stratégie : rapport Daugé, observatoire de la profession, champs d'activité pour l'entreprise

Jour 2 : Acteurs et intervenants : Maîtrise d'ouvrage et intervenants connexes, maîtrise d'œuvre, entreprises

Jour 3 : Mission de maîtrise d'œuvre : description des enjeux et contenus des éléments de mission normalisés.

Jour 4 : Comptabilité et gestion d'agence : notions de comptabilité, système fiscal et social, comptabilité analytique.

Modes d'exercices : Présentation et analyse comparée des différents statuts (salarier, activité indépendante, sociétés, groupements ...).

Responsabilité de l'architecte

Jour 1 : Organisation de la production : accès à la commande, moyens de production (locaux, équipement), planification, gestion et organisation des ressources informatiques.)

Gestion des ressources humaines : convention collective nationale, contrats de

travail, temps de travail, rémunération, relations internes, organisation du travail

Jour 2 : Réglementation de la commande publique, Code des marchés publics, Loi MOP.

Jour 3 : Contrat de maîtrise d'œuvre : typologies de contrats, principe de la négociation, suivi et avenants.
Rémunération : prix de revient, prix de vente, facturations, décomptes d'honoraires, révision et actualisation, intérêts moratoires. Estimation du temps, tableaux de bord comparaison prévision/réalité, outils de gestion prévisionnelle.
Assurance Construction : responsabilités professionnelles (civile, contractuelle, décennale, trentenaire), et système assurantiel.

Mode d'évaluation

La validation des deux premières sessions se fait pour tous les candidats par QCM en fin de session. Pour les candidats disposant d'une mise en situation professionnelle, une fiche descriptive de la structure d'accueil de mise en situation professionnelle, selon un cadre élaboré lors de la semaine sera requise et insérée dans le mémoire professionnel.

Responsabilité de l'architecte

Semaine thématique / Sophie Szpirglas

L'exercice de la maîtrise d'œuvre suppose la connaissance du système de production prenant en considération les particularités du produit architectural. Ressources, outils, méthodes, positionnement dans un contexte juridique et réglementaire, autant de choix que devront faire les architectes pour exercer leur activité professionnelle à risque maîtrisé et dans des relations de confiance avec les autres acteurs.

En complément d'une découverte pratique de l'activité de maîtrise d'œuvre au sein de l'entreprise, ce cours apporte les éléments d'informations nécessaires à l'organisation d'une activité professionnelle responsable. L'acquisition de ces données organisationnelles, sociales, réglementaires, cumulée avec l'expérience sur le terrain, renforcera à la fois la crédibilité et la sérénité de la pratique future.

Contenu

Jour 1 : Organisation de la production : accès à la commande, moyens de production (locaux, équipement), planification, gestion et organisation des ressources informatiques.)

Gestion des ressources humaines : convention collective nationale, contrats de travail, temps de travail, rémunération, relations internes, organisation du travail
Jour 2 : Réglementation de la commande publique, Code des marchés publics, Loi MOP.

Jour 3 : Contrat de maîtrise d'œuvre : typologies de contrats, principe de la négociation, suivi et avenants.

Rémunération : prix de revient, prix de vente, facturations, décomptes d'honoraires, révision et actualisation, intérêts moratoires. Estimation du temps, tableaux de bord comparaison prévision/réalité, outils de gestion prévisionnelle.
Assurance Construction : responsabilités professionnelles (civile, contractuelle, décennale, trentenaire), et système assurantiel.

Mode d'évaluation

La validation des deux premières sessions se fait pour tous les candidats par QCM en fin de session. Pour les candidats disposant d'une mise en situation professionnelle, une fiche descriptive de la structure d'accueil de mise en situation professionnelle, selon un cadre élaboré lors de la semaine sera requise et insérée dans le mémoire professionnel.

Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion

Semaine thématique / Laurence Mayeur, architecte DPLG, responsable pédagogique de l'HMONP

Les lois, les normes et les produits techniques évoluent rapidement. Il ne s'agit donc pas de les connaître de manière exhaustive, mais d'en comprendre les origines et les objectifs. Cette approche maîtrisée des normes et des réglementations permet aux candidats à l'HMONP de prendre conscience que la conception du projet architectural entraîne un processus itératif au cours duquel des infléchissements et/ou des remises en cause ne doivent pas compromettre l'intention architecturale initiale, mais au contraire l'enrichir. À cette fin, l'architecte n'est pas seul. Il est entouré de différents intervenants (ingénieurs, acousticiens, contrôleurs techniques, industriels du bâtiment, coordinateurs SPS, SSI, architectes de sécurité, pompiers, mais aussi sociologues, ethnologues, etc.) avec lesquels il doit savoir dialoguer, en disposant lui-même d'une compréhension critique des textes. Ceci afin d'établir et de maintenir la cohérence globale du projet. Tels sont les enjeux, qui visent une qualité globale, architecturale et urbaine, au service des usagers.

Contenu

La semaine thématique est organisée autour des interventions d'architectes, d'ingénieurs, d'acousticiens, de coordinateurs SP, etc.).

Une visite d'agence clôturera la semaine.

Mode d'évaluation

Le vendredi après-midi est dévolu à un examen sur table de 3 heures, sous forme d'un article à rédiger. Le sujet est élaboré par le responsable de la semaine thématique.

Savoir-faire

Acquisition des connaissances liées au cadre réglementaire et juridique.

Savoir-être

Apprentissage des lois, normes pour mieux dialoguer avec tous les acteurs de l'acte de bâtir.

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

Semaine thématique / Guillaume Boubet, architecte DPLG, responsable pédagogique de l'HMONP

Personne physique ou personne morale pour laquelle se réalise un projet architectural, le rôle de la maîtrise d'ouvrage est primordial dans l'aboutissement de l'œuvre architecturale. Elle doit notamment la programmation du projet et la définition de son budget. A ce titre, la maîtrise d'ouvrage est souvent considérée par les architectes sortant des écoles comme un frein à la qualité architecturale. Des recherches montrent que, si les architectes souhaitent que les maîtres d'ouvrage leur fassent plus confiance, ces derniers attendent des niveaux de compétence qu'il est important d'acquérir, pour répondre à l'évolution des demandes. L'exemple du suivi de chantier est caractéristique sur ce sujet, tout comme la maîtrise de l'économie du projet. Les différentes interventions permettront de mieux connaître les objectifs et les attentes de maîtrises d'ouvrages.

Contenu

Des retours d'expériences de maîtres d'ouvrages et d'architectes alimenteront le débat sur les enjeux de la commande, privée, publique, sociale, coopérative, alternative, et du particulier...

Mode d'évaluation

Le vendredi après-midi est dévolu à un examen sur table de 3 heures, sous forme d'un article à rédiger. Le sujet est élaboré par le responsable de la semaine thématique.

Savoir-faire

Acquisition des connaissances suivantes : logiques d'opérations ; droit d'auteur / code de la propriété intellectuelle.

Savoir-être

Apprentissage des enjeux de la MOA, pour mieux dialoguer avec elle. Ceci afin d'établir et de maintenir la cohérence du projet, tout au long de son processus.

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités

Semaine thématique / Jean-Thibaut Bernard, architecte DPLG

Force est de constater qu'aujourd'hui la mission de maîtrise d'œuvre d'exécution est de plus en plus confiée à des intervenants autres que l'architecte. Face à ce constat, cette session thématique a pour but de sensibiliser les candidats à la nécessité de redonner à l'architecte une place centrale durant cette phase cruciale de concrétisation de l'œuvre architecturale.

La maîtrise du chantier par l'architecte débute notamment par la constitution consciencieuse d'un DCE, garante d'un déroulement optimal du chantier. Elle passe également par la maîtrise des outils qui lui sont aujourd'hui offerts pour assurer la mission de DET. L'utilisation du BIM en fait évidemment aujourd'hui partie. Connaître l'ensemble des acteurs du chantier, être sensibilisé aux rôles et aux responsabilités de chacun d'entre eux, appréhender les différentes étapes qui jalonnent cette phase cruciale dans l'aboutissement de l'œuvre architecturale, depuis sa préparation à la livraison de l'œuvre architecturale, sont autant d'objectifs abordés durant cette semaine dédiée au chantier

Contenu

Celle-ci sera organisée autour des interventions d'architectes, de maîtres d'ouvrages, d'un aménageur et de représentants d'une entreprise de BTP. Les visites de deux opérations en cours de construction à Paris permettront d'approfondir in situ les thèmes spécifiques au chantier.

Mode d'évaluation

Le vendredi après-midi est dévolu à un examen sur table de 3 heures, sous forme d'un article à rédiger. Le sujet est élaboré par le responsable de la semaine thématique.

Ateliers transversaux

Lors de chacune des sessions thématiques, une journée est consacrée aux ateliers transversaux.

Ils prennent la forme de tables rondes, de méthodologie du mémoire professionnel, de calcul d'honoraires du temps passé, de préparation à l'oral et à la gestion du stress, d'atelier d'écriture de courriels efficaces, de séances critiques du portfolio...

Des visites à l'extérieur peuvent être organisées (agences d'architecture, Ordre des architectes...).

Mise en situation professionnelle

Mémoires
mémoire intermédiaire
mémoire final

Soutenance

15

15

Total : 30

Semestre 2

Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle s'effectue dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, au sein d'une structure d'accueil en France (agences ou sociétés d'architecture inscrites au tableau de l'Ordre des architectes) ou à l'étranger (au cas par cas).

D'une durée de six mois minimum à temps plein (hors enseignement), elle fait l'objet d'une demande d'approbation de mise en situation professionnelle en amont puis d'une convention tripartite et/ou d'une convention professionnelle dans le cadre de la formation continue.

Mémoires

Travaux dirigés / Laurence Mayeur et Guillaume Boubet (responsables), Philippe Barthélémy, Patrick Bensoussan, Jean-Thibault Bernard, Isabelle Biro, Guillaume Boubet, Kim Courreges, Marc Mimram, Laurence Mayeur, Victor Miot, Giovanni Piovene, Adelfo Scaranello, Jean-Aimé Shu, Sophie Szpirglas, Julia Tournaire et Christophe Widerski

La formation compte deux mémoires : un premier mémoire intermédiaire et un mémoire professionnel final.

Contenu

Mémoire intermédiaire

Le mémoire intermédiaire est un document écrit, d'une dizaine de pages, qui peut comporter des fiches annexes permettant d'illustrer le propos. Cette première étape est confidentielle et permet une liberté d'expression au regard de la structure d'accueil. Ce travail est évalué par le directeur d'études. Le mémoire intermédiaire est un moment de vérification par l'enseignant référent de la pertinence de l'approche et de la méthode du candidat dans l'élaboration de son mémoire. Pour les candidats relevant de la procédure de validation des acquis, le mémoire intermédiaire porte un premier regard critique sur le parcours professionnel et annonce une problématique que le candidat développera dans son mémoire professionnel final.

Mode d'évaluation du mémoire intermédiaire

Le mémoire intermédiaire fait l'objet d'une notation sur 20. Il doit être envoyé au directeur d'études à mi-parcours de la MSP. Il doit être rédigé en présentant et analysant le positionnement de la structure d'accueil, son mode de fonctionnement (juridique, organisationnel, modalités d'accès à la commande, projets en cours, tâches accomplies, etc.).

Mémoire professionnel final

Le mémoire professionnel final, document descriptif, analytique et prospectif permet au candidat de développer une problématique professionnelle au choix. Il a pour objectif de proposer un positionnement critique personnel sur la pratique de la maîtrise d'œuvre et de mettre en perspective le travail effectué pendant la MSP et/ou pendant le parcours professionnel du candidat avec une réflexion plus générale sur les conditions d'exercice de la profession. Ce travail doit montrer comment sont mis en pratique les enseignements dispensés au cours de la formation à l'HMONP. Le candidat est invité à réfléchir sur des hypothèses de projet professionnel, à court et à moyen terme. Il doit comprendre une vingtaine de pages maximum (de l'ordre de 60 000 signes) sans les annexes.

Mode d'évaluation du mémoire final

Pour un passage devant le jury, un exemplaire du mémoire professionnel final doit être signé (page de garde) par la structure d'accueil et noté par le directeur d'études. Une note supérieure ou égale à 10/20 permet le passage du candidat devant le jury et l'obtention de 10 ECTS.

Soutenance

Travaux dirigés /

La formation se conclut par soutenance orale devant le jury de la formation. L'étudiant est invité à présenter sa mise en situation professionnelle ou son parcours professionnel ainsi que les modalités de suivi et d'encadrement mises en place lors de la MSP. Il présente son mémoire et sa problématique à sa vision de l'exercice de la profession, et d'hypothèses de projet professionnel « en son nom propre ».

Contenu

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre est délivrée par la directrice de l'École nationale supérieure d'architecture au nom de l'État, après décision du jury.

Composition

Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre
Article 17

Le jury est composé d'au moins cinq membres, dont au moins les deux tiers sont architectes praticiens, enseignants ou non, un architecte-enseignant venant d'une autre école et un proposé par le conseil régional de l'ordre des architectes.

La personne responsable du suivi de l'architecte diplômé d'Etat pendant sa situation professionnelle est invitée par l'école.

Le directeur d'études responsable du suivi de l'architecte tout au long de sa formation assiste à la soutenance.

L'un et l'autre participent en tant que de besoin aux débats pour éclairer le jury sans voix délibérative.

Livret des études
École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est
Ministère de la Culture
Établissement fondateur
de l'Université Gustave Eiffel
12 av. Blaise-Pascal
77420 Champs-sur-Marne
+33 (0)1 60 95 84 00
paris-est.archi.fr